

Règlement Championnats Route Cycloport (Saison 2009-2010)

I) Le matériel :

- 1) La propulsion de la bicyclette doit être uniquement assurée par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire, à l'aide d'un pédalier.
- 2) La bicyclette, y compris ses accessoires et dispositifs, ne doit présenter aucun danger pour son utilisateur ainsi que pour les autres participants aux épreuves.
- 3) La structure de la bicyclette reliant la selle, le pédalier et la fourche avant, doit être de forme triangulaire. Ses éléments doivent être des tubes ou profils dont la forme est libre.
- 4) Leur épaisseur minimale est de 2,5 cm; la largeur maximum est de 8 cm pour le cadre, et de 5 cm pour les haubans arrière, la fourche et le tube de selle.
- 5) Les roues de la bicyclette doivent être de diamètre égal. (Les roues de type SPINERGY sont interdites ainsi que les roues de moins de 12 rayons).
- 6) Le casque à coque rigide est aux normes UCI.
- 7) La bicyclette sera pourvue d'un guidon permettant de la diriger en toutes circonstances et en toute sécurité.
- 8) Les guidons seront de type classique et la prise de main ne pourra se situer au-delà d'une verticale passant par l'axe de la roue avant.
- 9) Les commissaires interdiront le départ à d'un compétiteur dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation
- 10) En cas de matériel prohibé en cours d'épreuve, le compétiteur est mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.
- 11) **Sont interdits les oreillettes et tout appareil permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et autre personne.**

II) Organisation :

- 1) Le parcours en circuit de 8 à 15 km dans la mesure du possible, propre à le rendre sélectif.
- 2) Les épreuves cycloportives UFOLEP ne pourront être organisées que par des associations régulièrement affiliées et sous le contrôle de la Commission Départementale Sportive concernée.
- 3) A l'occasion d'une organisation cycloportive, les associations pourront négocier un accord avec une autre association, un Comité des Fêtes, une municipalité, un partenaire commercial ou industriel...
- 4) Toute organisation doit avoir le souci de la promotion de l'image de marque de l'UFOLEP.
- 5) Toute association désirant organiser tout ou partie d'une épreuve, sur le territoire géographique d'un autre comité départemental, doit obtenir l'aval de ce dernier.

III) Distances des épreuves:

- 1) Distances maximales des compétitions:
 - a. 80 à 90 kilomètres pour les Adultes Masculins 19/29ans, 30/39ans et 40/49 ans.
 - b. 70 à 80 kilomètres pour les Adultes Masculins 17/18 ans et les Adultes Masculins 50 ans et plus.
 - c. 40 à 50 kilomètres pour les Jeunes M/F 15/16 ans et les Adultes féminines 17/29 ans, 30/39 ans et 40 ans et plus.

- d. 25 kilomètres pour les Jeunes M/F 13/14 ans (Minimes)
- e. 15 kilomètres pour les Jeunes M/F 11/12 ans (Benjamins)
- f. 8 kilomètres pour les Jeunes M/F 9/10 ans (Pupilles)
- g. 5 kilomètres pour les Jeunes M/F 8ans et moins (Poussins)

Pour les 3 dernières catégories, un circuit aménagé est prévu.

IV) Catégories :

- 1) **Championnats** (national, régional, départemental) : **catégories d'âge.**
 - Féminines 17 à 29 ans : nées entre le 01/01/79 et le 31/12/91
 - Féminines 30 à 39 ans : nées entre le 01/01/69 et le 31/12/78
 - Féminines 40 ans et plus : nées avant le 01/01/69
 - Jeunes 13/14 ans (Minimes) : nés en 1995 et 1996(sans double affiliation)
 - Jeunes 15/16 ans (Cadets) : nés en 1993 et 1994(sans double affiliation)
 - Adultes Masculins 17/18 ans (Juniors) : nés en 1991 et 1992(sans double affiliation)
 - Adultes Masculins 19/29 ans (Seniors A) : nés entre le 01/01/80 et le 31/12/90
 - Adultes Masculins 30/39 ans (Seniors B) : nés entre le 01/01/70 et le 31/12/79
 - Adultes Masculins 40/49 ans (Vétérans A) : nés entre le 01/01/60 et le 31/12/69
 - Adultes Masculins 50 ans et plus (Vétérans B) : nés avant le 01/01/60
- 2) **Doubles affiliations** : Rappel : Tout double licencié qui accède à la catégorie 3 (>20 points) en fin de saison, lors de la parution du classement FFC en novembre, doit choisir sa fédération (FFC ou UFOLEP) et ne peut, en aucun cas, participer aux titres de champion VTT UFOLEP, si il a choisi de rester dans la fédération FFC.
 - Un jeune né en 1991, double licencié FFC ou FSGT, participe aux championnats Adulte 19/29 ans.
 - Un jeune né en 1993, double licencié FFC ou FSGT, participe aux championnats « 17/18 ans ».
 - Un(e) jeune né(e) en 1995, double licencié FFC ou FSGT, participe aux championnats « 15/16 ans ».
 - ◆ Les Jeunes Féminines âgées de **16 ans** ayant la double appartenance (UFOLEP et FFC ou FSGT) participent **aux divers championnats** réservés aux Adultes Féminines 17/29 ans
 - ◆ Les Jeunes Masculins de **16 ans**, strictement UFOLEP mais surclassés, participent **aux divers championnats** réservés aux Adultes Masculins 17/18 ans.

Tou(te)s ces jeunes doivent présenter un certificat médical de surclassement exceptionnel délivré par le médecin fédéral agréé par l'UFOLEP ou par un médecin spécialiste du Sport. (du fait que sur les épreuves dominicales, ils/elles courent avec les adultes).

V) Nouveauté pour cette saison 2009/2010 :

Comme il a été décidé par la Commission Nationale depuis cette année,

Pour les catégories « Jeunes masculins et féminines 13/14 ans et 15/16 ans, deux titres seront décernés :

- Classement des licencié(e)s strictement UFOLEP
- Classement des licencié(e)s double ou triple affilié(e)s

Un maillot de champion (Départemental, Régional) sera remis au licencié(e) strictement UFOLEP
Une écharpe de champion (Départemental, Régional) sera remis au double ou triple affilié(e)s. Ce champion pourra éventuellement acquérir à sa charge le maillot correspondant à son titre.

VI) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Pas De Calais se déroulera à FAMPOUX, le Dimanche 06 Juin 2010.
- 2) Le championnat départemental Nord se déroulera à (**à confirmer**), le (**à confirmer**) **2010**
- 3) Pour concourir pour le titre de champion départemental NORD, il faut avoir participé au moins à **5** courses régionales précédant le championnat
- 4) Pour le championnat départemental PAS DE CALAIS, il faut avoir participé au moins à **5** courses régionales précédant le championnat
- 5) Les championnats départementaux sont uniquement réservés aux coureurs de la région (NORD-PAS DE CALAIS).
- 6) Les inscriptions pour les championnats devront être envoyées avant la date de l'épreuve, si inscription sur place le coureur ne pourra prétendre aux classements et aux classifications pour le National.

VII) Championnat régional :

- 1) Le championnat régional se déroulera à FOURMIES, le 13 Juin 2010
- 2) Pour concourir pour le titre de champion régional, il faut avoir participé au moins au championnat départemental et avoir fait 5 courses régionales.
- 3) Les inscriptions pour les championnats devront être envoyées avant la date de l'épreuve, si inscription sur place le coureur ne pourra prétendre aux classements et aux classifications pour le National.

VIII) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à Château salin, les 10 et 11 Juillet 2010. Le dossier du national est téléchargeable sur le site du comité national : <http://www.activites-cyclistes-ufolep.info/>
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental et régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès d'Alain VICQUELIN (NORD) et de Sylvie DANEL (Pas de Calais) **au plus tard le 13 juin 2010.**

La sélection (éventuelle) sera effectuée par les membres des commissions départementales et communiquée au plus tard 1 semaine après le régional.

- 3) Les critères de sélection sont les suivants :
 - Les résultats sportifs des championnats (départemental, régional) ainsi que ceux réalisés au cours de la saison.
 - L'ordre d'inscription pour le national sera fonction des résultats sportifs
 - L'assiduité (nombre de compétitions UFOLEP effectuées jusqu'au régional)
 - La fidélité des compétiteurs aux nationaux précédents et aux organisations UFOLEP.

IX) Commission technique :

Italo LECCI (Président CTD NORD et CTR NORD-PAS DE CALAIS)

Monique FOURNIER (Présidente CTD PAS DE CALAIS et membre de la CTR)

Alain VICQUELIN (Technicien, et responsable gestion du championnat national pour le NORD)

Martine LECCI (Responsable des commissaires)

Sylvie DANEL (Membre CTD62 et CTR)

Alain HUART (Membre CTD59 et CTR)

Fabien FOURNIER (Membre CTR)

Patrick CROMMELINCK (Classification des coureurs, membre CTD59 et CTR)

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter ces personnes

Présentation obligatoire des licences et des cartons au retrait des dossards